





16 et 17 Avril 2022

Amis footeux,

Le Boulou-St-Jean Football Club a l'honneur de vous informer de l'organisation du 35^{ème} Tournoi de Pâques de la ville de Le Boulou.

Le tournoi se déroulera les 16 et 17 Avril 2022, le samedi à partir de 9h00 jusqu'au dimanche à 17h00.

Pour les catégories :

- U7 : Equipes de 5 joueurs + 3 remplaçants (mode plateau, samedi uniquement)
- U9 : Equipes de 5 joueurs + 3 remplaçants (mode plateau, samedi uniquement)
- U11 : Equipes de 8 joueurs + 4 remplaçants
- U13 : Equipes de 8 joueurs + 4 remplaçants
 - * Enregistrement des équipes le samedi à 9h00 et démarrage des matchs à 9h30.

Pour les catégories :

- U15 : Equipes de 8 joueurs + 4 remplaçants
- U13F / U16F / U18 F / Sénior Féminines : Equipes de 8 joueurs + 4 remplaçants
 - * Enregistrement des équipes le samedi à 9h00 et démarrage des matchs à 9h30.

Le nombre d'équipes engagées est limité à 16 équipes par catégorie. Elles doivent être accompagnées par 2 dirigeants.

Les rencontres ont lieu sur 4 terrains en gazon naturel et 2 terrains en gazon synthétiques.

Les droits d'inscriptions sont de 50 € par équipe pour les catégories U7 et U9, de 80 € par équipe pour les catégories U11, U13, U15, U13F, U18F, Sénior féminines. Une caution de 200 € est demandée pour chaque équipe inscrite, elle ne sera encaissée que si le club engagé se désiste ou n'est pas présent sur les 2 jours du tournoi.

Le club propose une possibilité d'hébergement en Mobil-Home pour 2 nuits et 3 jours avec restauration sur place 4 repas + 2 petits déjeuners) au prix de 85 € par personne (voir dossier d'inscription9, ou possibilité d'hébergement en hôtel 2 étoiles.

En espérant vous compter parmi nous, sportivement.

Mr Jean-Claude Delatre

Le président

Le nombre d'équipes par catégorie étant limité, les inscriptions ne seront prises en compte que jusqu'au 30 Mars 2022 et ne seront enregistrées qu'à réception du dossier complet.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande de dossier, vous pouvez prendre contact :

Par mail: delatrejeanclaude@orange.fr ou contacter le président J-C Delatre: 06 07 15 11 18





16 et 17 Avril 2022

RÈGLEMENT INTERNE DU TOURNOI

<u>Article 1</u>: Le samedi, les équipes U7/ U9/ U11/ U13/ U15/ U13F/ U16F/ U18F/ Sénior Féminines sont attendues à 9h00 pour enregistrement, début des rencontres à 9h30. Les matchs se dérouleront sur 2 jours sauf pour les catégories U7 et U9 uniquement le samedi jusqu'à 15h00.

Catégories U7 / U9 :

Le tournoi aura lieu toute la journée du samedi 16 avril 2022 jusqu'à 15h00 en mode plateau.

Catégories U11/ U13/U15/ U13F/ u16F/u18F/ Senior F:

Le tournoi se déroule sur 2 jours, en fonction du nombre d'équipes engagées, l'organisation se réserve le droit de modifier ce présent règlement afin de garantir un minimum de match par équipe.

Article 2 : Le règles du football à 5, pour les catégories U7 / u9, 8 pour les autres catégories, régissent le tournoi.4

<u>Article 3 :</u> La liste des joueurs et licences seront remises au début du tournoi aux organisateurs pour vérification et seront rendues aux clubs en fin de tournoi.

Article 4 : Durée des rencontres :

- U7/U9: 1 x 12 minutes
- U11/U13/U15/U13F/U16F/U18F/Senior Féminines : 1 x 14 minutes Les finales se joueront en 2 x 10 minutes

<u>Article 5</u>: Déroulement : chaque poule est composée de 4 équipes. Elles se rencontrent suivant la formule du championnat (hors catégorie U7/U9), puis les 2 premiers seront qualifiés pour la champion League, les troisièmes et quatrièmes en Europea League.

Tour 1					Tour 2		Demi- finales		Matchs de classement	
4 poules de 4 équipes				champions League	Europa League	champions League	Europa League	Matchs de la 8ème	à la 1ère place	
Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Match 1	1A-2B	3A-4B	Match1 - Match4	Match1 - Match4	champions League	Europa League
1	1	1	1	Match 2	2A-1B	4A-3B	Match2- Match3	Match2- Match3	Petite finale	Petite finale
2	2	2	2	Match 3	1C-2D	3C-4D			Finale	Finale
3	3	3	3	Match 4	1D-2C	3D-4C				
4	4	4	4				.			

Article 6 : En cas d'égalité à l'issu des rencontres de poule, les équipes seront départagées par :

- 1 → Goal-average général
- 2 → Goal-average particulier
- 3 → La meilleure attaque
- 4 → Série de 3 tirs au but (3 joueurs choisis dans la liste (article 3))

5 → Série de 1 tir au but « mort subite » avec de nouveaux joueurs de la liste n'ayant pas encore tiré et ceci jusqu'à ce que les équipes soient départagées.

En cas d'égalité lors des rencontres des phases des 2 phases de poules, l'article 6 sera appliqué.

<u>Article 7</u>: L'organisation sera établie sous la forme : d'un premier tour de poule puis un mode Champion League et Europe League, suivi des phases finales.

Les finales se dérouleront le Dimanche après-midi à partir de 14h30.

La remise des prix et récompenses aura lieu Dimanche vers 17h00 aux clubs présents.

Le programme des rencontres devra être récupéré par les responsables de chaque équipe en début de tournoi à la table de marque.

Les équipes doivent être à la disposition de l'organisation durant la durée du tournoi.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre, l'heure et plus généralement l'ensemble de l'organisation si des éléments de force majeure (temps, forfait...) le rendaient nécessaire. L'annulation d'une ou plusieurs ne peut donner droit au remboursement des frais d'inscriptions engagés.

<u>Article 8 : Tout joueur ou dirigeant tenant des propos grossiers ou ayant une attitude anti-sportive pourra être exclu temporairement (5minutes) par l'arbitre de la rencontre. La récidive pourra entrainer l'exclusion définitive du tournoi.</u>

Article 9 : L'équipe ayant 5 minutes de retard pour une rencontre et après 3 appels au micro aura match perdu par forfait.

Article 10: Pour toute rencontre, les clubs devront fournir un arbitre assistant.

<u>Article 11 :</u> Le Boulou-St Jean FC (BS-FC) décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les participants doivent être couverts par leur assurance personnelle ou celle du club. Le Boulou-St Jean FC (BS-FC) ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident ou incident incorporel ayant lieu dans l'enceinte ou en dehors de l'enceinte du tournoi. Les joueurs, dirigeants ou participants doivent être couverts par leur assurance personnelle, l'assurance de leur club ou de leur licence FFF.

<u>Article 12 :</u> Les intempéries, catastrophes naturelles, accidents graves ou toutes causes n'émanant pas de la volonté des organisateurs entrainant l'arrêt partiel ou complet du tournoi ne pourront donner droit à un remboursement des sommes engagées par le club. Le comité d'organisation s'engage à faire le nécessaire pour prendre toutes les dispositions permettant le bon déroulement du tournoi.

<u>Article 13</u>: Conformément à l'article 12 des règlements du district des Pyrénées Orientales, les clubs participants auront toujours le droit de se pourvoir en appel devant les juridictions du district pour toutes les décisions prises par le comité d'organisation du tournoi.

<u>Article 14 :</u> La participation au tournoi suppose l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par le comité d'organisation du tournoi.

Le club :	
Représenté par M :	
Téléphone :	
Atteste par la présente avoir pris connaissance du présent règlement.	
Lu et approuvé :	signature :
Le:/	



TOTAL droits d'inscription

35ème TOURNOI DE PÂQUES De la ville de LE BOULOU



16 et 17 Avril 2022

DOSSIER INSCRIPTION

Nom du Club :					
Adresse :					
		Code postal :			
ville		Code postal			
Contact du Club :		Téléphone :			
		•			
Portable :	E	-mail :			
Catégories	Nombres d'équipes	Droits inscriptions par	Caution		
2412621122		équipe			
U7		50 €	200 €		
U9		50 €	200 €		
U11		80 €	200 €		
U13		80 €	200 €		
U15		80 €	200 €		
U15F/U18F/ Senior Féminines		80 €	200 €		

Une caution de 200 € par catégorie est demandée à l'inscription des équipes, cette dernière sera restituée en fin de tournoi. Elle pourra être encaissée si une des équipes inscrites n'est pas présente durant les deux jours du tournoi.

Forfait tournoi avec hébergement et restauration

(Droit d'inscription offert avec le forfait hébergement)

L'hébergement se fait en mobil-home dans un camping 3 étoiles ainsi qu'un Hôtel 2 étoiles. Les hébergés doivent apporter leurs draps ou sacs de couchage. Les repas sont pris directement sur le lieu du tournoi (repas sportif), les petits déjeuners sont pris au camping. Les clubs sont responsables de leur Mobil-Home (état et propreté). Une caution de 500€ par équipe sera demandée, elle sera restituée le lundi matin après « état des lieux ».

Pour tout renseignement complémentaire : <u>delatrejeanclaude@orange.fr</u>

Dossier à renvoyer chez Mr Delatre 11 avenue de Lattre de Tassigny 66160 Le Boulou.





16 et 17 Avril 2022

Le forfait hébergement et restauration comprend :

Les droits d'inscriptions au tournoi offerts aux équipes hébergées : 2 nuits, 2 petits déjeuners et 4 repas (samedi midi et soir, dimanche midi et soir).

Nombres de personnes hébergées par catégories

U7	U9	U11	U13	U15	U15F/U18F/ Senior Féminine	Dirigeants	Accompagnants

Type de Forfait d'hébergement	Nombre de personnes	TOTAL
Forfait d'hébergement et restauration (tarif enfant, joueurs et dirigeants licenciés FFF)	personnes x 85 €	

Pour être validé le dossier d'inscription au tournoi doit être retourné complet avant le 30 mars 2022 accompagné du chèque de caution (200€ x catégories inscrites) ainsi que de l'acompte de 50% pour le forfait hébergementet restauration. Tous les chèques doivent être émis à l'ordre du BS-FC.

Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'après confirmation écrite du BS-FC.

Tampon et signature		
	Α	
	le///	

Pour tout renseignement complémentaire : $\underline{\text{delatrejeanclaude@orange.fr}}$

Dossier à renvoyer chez Mr Delatre 11 avenue de Lattre de Tassigny 66160 Le Boulou.





16 et 17 Avril 2022

Fiche de contact tournoi

Nom du Club		
Responsable o	du Club durant le tournoi :	
Téléphone po	rtable du responsable :	
Dirigeants res	ponsables des équipes du club présentes sur l	e tournoi :
U7	M	Tel :
U9	M	Tel :
U11	M	Tel :
U13	M	Tel :
U15	M	Tel :
U15F/U18F/ Senior F	M	Tel :
Autre	M	Tel :





16 et 17 Avril 2022

RAPPEL POUR UN DOSSIER VALIDE

Etape 1 : Compléter le dossier d'inscription

Etape 2 : Acompte hébergement restauration

Ou

Droits d'inscriptions

Etape 3 : chèque de caution

Etape 4 : Dossier à renvoyer à :

Mr Delatre

11, Avenue de Lattre de Tassigny

66160 LE BOULOU

Avant le 30 mars 2022

Etape 5 : Confirmation écrite du BS-FC